

ABSENCE FEUILLE DE PAIE ET CONTRAT DE TRAVAIL

Par chrilouise, le 30/10/2014 à 12:24

Bonjour,

J'ai démarré un emploi d'animateur périscolaire depuis le 1er Septembre dans une école primaire. A ce jour je n'ai toujours pas signé de CDD ni reçu de feuille de paie. J'ai reçu un "accompte" pour ma rémunération de septembre, mais aucune information ensuite sur le solde... que dois-je faire ? Je précise que je suis employé par une Mairie. Pouvez vous m'aider à préparer un courrier de récclamation par exemple. Merci

Par P.M., le 30/10/2014 à 13:06

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...